

PROJET PÉDAGOGIQUE

Vacances Scolaires

2024-2025

11 - 17 ans (collège et lycée)



Sommaire

Introduction

- I - Les équipements et les horaires
- II - Le public
- III - les inscriptions et les tarifs
- IV - L'encadrement
- V - La règlementation
- VI - Le fonctionnement et le matériel
- VII - Les objectifs pédagogiques
- VIII - Les activités envisagées
- IX - Le budget prévisionnel

La Centre d'Accueil et de Partage Jeunesse accueille des jeunes âgés de 11 à 14 ans.

Les animateurs font le constat que les jeunes, une fois au lycée, ne fréquentent plus le CAP jeunesse. En effet, depuis l'ouverture du CAP jeunesse, une seule personne de plus de 15 ans a fréquenté exceptionnellement la structure. Une fois au lycée, les jeunes organisent leurs sorties et l'encadrement d'un adulte ne répond plus à leurs attentes.

Nous poursuivrons les objectifs du projet pédagogique, conscients qu'il s'adresse essentiellement aux jeunes âgés de 11 à 14 ans (collège), mais « la porte est ouverte » si un jeune de plus de 15 souhaite participer.

Ainsi, le projet pédagogique présente les moyens humains, matériel pour le fonctionnement du CAP jeunesse pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps et du mois de juillet. Il présente aussi les objectifs pédagogiques.

I - Les équipements et les horaires

Pour accueillir les jeunes nous utiliserons différents sites sur la commune en fonction des activités proposées. Le centre de loisirs, au 2 place des écoles est le lieu identifié pour rassembler les jeunes, cependant pour préserver leurs besoins d'être entre eux, nous proposerons des lieux de rendez-vous comme

- La salle d'arts plastiques de l'école élémentaire
- La halle de sport Jean Pierre Berlot
- La plaine de jeu
- La médiathèque
- La maison de Reully
- Le square Paul Surtel
- Le stade de football en herbe
- Le hall d'entrée de la salle des fêtes.

Et en dehors de la commune, en lien avec la CCPI : La base de loisirs de St Ambroix

II - Le public

La CAP jeunesse accueille les jeunes âgés de 11 à 14 ans, et en priorité les jeunes de la commune de Reully. Le mineur doit être inscrit dans un établissement scolaire.

III - les inscriptions et les tarifs

Pour participer aux activités du CAP jeunesse, les parents doivent obligatoirement remplir un dossier d'inscription, une fiche sanitaire et avec le jeune prendre connaissance du règlement intérieur. L'inscription au CAP jeunesse vaut acceptation du règlement intérieur.

Pour chaque période de vacances, les inscriptions se feront en ligne sur le portail famille.

L'équipe des animateurs communiquera les propositions d'activités et les dates prévues aux inscriptions en ligne plusieurs jours avant le début des vacances.

Pour répondre aux spécificités des jeunes, le cadre du CAP jeunesse propose un assouplissement par rapport aux horaires de présence. **En effet, avec l'autorisation parentale, le jeune de plus de douze ans pourra sortir de l'encadrement proposé par l'animateur et s'en aller.** Les parents ou une personne majeure et autorisée par les parents, pourront venir chercher le jeune de moins de douze ans à la fin de l'activité ou avant si besoin.

Les tarifs jusqu'au 31 décembre 2023

Quotient Familial	½ journée	journée
De 0 à 565€	1.70 €	3.36 €
De 566 à 765€	2.18 €	4.58 €
De 766 à 965€	2.94 €	6.22 €
966€ et plus	3.96 €	7.38 €
Hors CCPI	4.41 €	8.82 €

IV- L'encadrement

Enzo Benard est l'animateur référent des jeunes. Il est diplômé du BPJEPS Activités Physiques pour Tous. Cependant Carole Docima diplômée équivalent BAFA pourraient intervenir dans l'encadrement d'activités culturelles et Florence Malot, diplômée BPJEPS Loisirs Tous Publics participera aussi occasionnellement à l'encadrement des jeunes.

D'autres animateurs diplômés et extérieurs à la structure et/ou saisonniers pourraient intervenir dans le cadre de projets spécifiques.

V - La réglementation

La réglementation prévoit un animateur diplômé pour 12 jeunes et pour la baignade un animateur pour 8 jeunes.

VI – Le fonctionnement et le matériel

L'accueil des jeunes est ouvert pour les vacances scolaires, sauf pour les vacances de Noël et au mois d'août.

Une matinée ou après-midi ou une journée type

- Le matin l'ouverture est de 8h à 12h, l'accueil des jeunes est de de 8h à 9h.

- L'après-midi, l'ouverture est de 13h30 à 17h30, l'accueil des jeunes est de 13h30 à 14h.

Dans le cadre d'une sortie, l'équipe précise aux jeunes l'heure d'arrivée et de retour et le lieu de rendez-vous.

- La journée de 8h à 17h30 avec ou sans le pique-nique pour le midi, les jeunes sont accueillis le matin de 8h à 9h et l'après-midi de 13h30 à 14h.

Pour certaines sorties, des horaires spécifiques sont adaptées et communiquées en amont aux jeunes et à leur famille.

Le matériel

L'équipe d'animation utilisera le matériel du centre de loisirs.

D'autres matériels plus spécifiques et adaptés aux jeunes seront achetés en fonction des projets au cours de l'année.

VII - Les objectifs pédagogiques

Les orientations de l'équipe :

- Animer et territorialiser des projets à destination des jeunes.
- Préserver le lien avec les jeunes (qui pour la plupart ont fréquenté le centre de loisirs plus jeunes)
- Valoriser et favoriser la participation des jeunes.
- Encourager la prise de responsabilité des jeunes.
- Permettre des moments pour se retrouver, passer un moment ensemble entre jeunes et avec les animateurs et préserver le lien.

Pour atteindre les objectifs :

Certaines valeurs et qualités sont essentielles

L'entraide, le respect, le vivre-ensemble, le partage, l'ouverture d'esprit et l'esprit critique. Elles seront rappelées régulièrement et encouragées dans les actions et les relations (entre eux, avec les adultes).

Mais aussi la position de l'animateur

Veiller à la bonne distance avec les adolescents : ni grand frère, ni copain mais un adulte responsable à l'écoute et qui rappelle les règles.

Avec un règlement intérieur

Il devra être signé par les parents et le jeune. Cela permettra d'éviter les débordements et de favoriser une bonne gestion du groupe.

Et la mise en place de temps de réflexion

Tout au long des activités proposées, une réflexion pourra s'engager sur une participation plus active des jeunes sur les projets.

Ainsi, les activités qu'elles soient proposées par l'animateur ou par les jeunes seront le support pour atteindre les objectifs.

VIII - Les activités envisagées

Pour chaque séjour, l'équipe des animateurs recherche des activités qui seront proposées lors des séjours. Les animateurs seront à l'écoute des idées et des attentes des jeunes pour organiser les activités des séjours suivants.

La réflexion de l'équipe portera sur la diversité des expériences. Ainsi les activités seront musicales, sportives, culturelles, sociales ou créatives... Une diversité d'activités pour permettre aux jeunes de vivre des situations variées. Certaines activités seront dans le cadre de journée ou d'une sortie spécifique, elles pourront impliquer un mini-séjour au mois de juillet, une soirée, des activités culturelles, sportives, des jeux d'expression de réflexion...

Les problématiques que vivent les jeunes seront abordées s'ils le souhaitent en permettant les discussions/débats.

Les propositions évolueront par les expériences vécues avec les jeunes, par les analyses et les constats.

IX – L'évaluation de nos actions

L'évaluation de nos actions se fait de façon formelle par des réunions de travail ou informelle par des échanges ponctuels. Les points positifs ou à améliorer qui sont abordés nous permettent de réfléchir aux actions à venir.